

CONTACTEZ VOTRE CONSEILLER POUR EN DISCUTER

(1)

VOUS AIMEZ ÊTRE BIEN ACCOMPAGNÉ

Votre entourage mérite la même attention, recommandez-nous

CCF

POUR VOUS

Vous appréciez votre banque, partagez votre expérience

Vous souhaitez faire profiter de l'accompagnement et de l'expertise du CCF à un membre de votre famille, un ami ou un collègue.
La confiance se partage, les avantages aussi, profitez ensemble de notre offre exceptionnelle jusqu'au 31 décembre 2026.

100 €

VOTRE PRIME

Pour chaque proche parrainé, qui devient client du CCF, recevez une prime de 100 € qui sera directement créditée sur votre compte[2].

Jusqu'à 4 parrainages
=
400 €

3 % brut

VOTRE COMPTE RÉMUNÉRÉ

Profitez d'une rémunération de 3% brut sur votre compte courant jusqu'au 31 décembre 2027[3].

Votre argent reste 100 % disponible et génère des intérêts !

POUR VOTRE FILLEUL

Vous lui faites profiter d'une offre de bienvenue

80 €

PRIME CCF BIENVENUE

S'il souscrit au service gratuit de **mobilité bancaire "CCF Bienvenue"**[4]

3 % brut

SON COMPTE RÉMUNÉRÉ

Jusqu'au 31 décembre 2027

Sans frais de tenue de compte[5]



VISA PREMIER OFFERTE

Offre sous conditions
Jusqu'au 31 décembre 2027

Sans frais à l'étranger pour ses paiements[5]

4 % brut

COMPTE À TERME

3 mois

Pour toute souscription jusqu'au 31 décembre 2026[6]

Jusqu'à 120 €

PRIME ÉPARGNE

Jusqu'au 31 mars 2027

Pour toute ouverture **d'un Livret A et d'un LDDS**[7]

(1) © 2026 - Trophées de la Banque - Qualité - MoneyVox. Pour accéder aux résultats et à la méthodologie de ces récompenses, rendez-vous sur https://www.moneyvox.fr/banque/trophees-de-la-banque/qualite.php © 2025 - Label Challenges « Meilleur Conseil Epargne ». Pour accéder au détail de la méthodologie de cette récompense, rendez-vous sur https://www.challenges.fr

Règlement de l'offre parrainage - offre valable à partir du 1er novembre 2026

Compte bancaire : désigne un compte de dépôt CCF individuel ou joint. Qui peut être Parrain : toute personne physique, majeure, cliente du CCF depuis plus de 6 mois. Qui peut être Filleul : toute personne physique, majeure, capable et résidant en France métropolitaine, ouvrant un 1er Compte bancaire au CCF (hors comptes professionnels, étudiants, clients ayant ouvert un 1er compte de dépôt dans le cadre d'un crédit immobilier). Les Parrains et Filleuls ne peuvent pas être salariés ou conjoints de salariés du Groupe CCF. L'Offre Parrainage est soumise au respect par le Parrain et le Filleul des conditions décrites ci-dessous. A défaut, le Parrainage ne pourra pas être pris en compte. Sous réserve d'acceptation par le CCF. Offre non cumulable avec d'autres offres de bienvenue en cours.

LE PARRAIN

(2) Une prime de 100 € sera versée sur votre Compte bancaire détenu au CCF pour chaque 1ère ouverture de compte de l'un de vos Filleuls avant le 31 décembre 2026 et ce dans la limite de 4 parrainages. La prime sera versée dans les 30 jours suivant l'ouverture du Compte bancaire du filleul. Si le filleul clôture son compte dans les 12 mois, le CCF se réserve le droit de prélever le montant de la prime parrainage sur le compte du parrain.

(3) Votre Compte bancaire en euros sera exceptionnellement rémunéré au taux nominal annuel brut de 3 % jusqu'au 31 décembre 2027, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables, le cas échéant, conformément à la réglementation en vigueur pour les personnes physiques résidentes fiscales françaises, dans la limite de 25 000 €. Les intérêts sont calculés quotidiennement sur la base de l'encours du compte et versés trimestriellement à partir du 10 du mois suivant la fin du trimestre civil concerné. Au-delà du 31 décembre 2027, le compte ne sera plus rémunéré.

LE FILLEUL - Le Compte bancaire du filleul doit être ouvert avant le 31 décembre 2026.

(4) Une prime de 80 € vous sera versée, si dans les 3 mois suivant l'ouverture du compte, vous souscrivez au service gratuit de mobilité bancaire "CCF Bienvenue".

(5) Votre Compte bancaire individuel en euros sera exceptionnellement rémunéré jusqu'au 31 décembre 2027 au taux nominal annuel brut de 3 %, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables conformément à la réglementation en vigueur, dans la limite de 25 000 € et sous réserve de la détention du compte de dépôt susvisé et de la carte Visa Premier à la date de versement des intérêts. Les intérêts sont calculés quotidiennement sur la base de l'encours du compte et versés trimestriellement à partir du 10 du mois suivant la fin du trimestre civil concerné. Au-delà du 31 décembre 2027, le compte ne sera plus rémunéré. La banque rembourse chaque mois jusqu'au 31 décembre 2027, à condition de réaliser au moins 750 € de paiements par carte par mois (hors retraits d'espèces) : la cotisation de la carte bancaire Visa Premier (dans la limite d'une seule carte), les frais de tenue de compte, les frais liés aux paiements par carte à l'étranger en devise autre que l'euro ; le remboursement n'inclut pas les frais de conversion monétaire de Visa. A défaut du respect des conditions de l'offre, les tarifs standards en vigueur s'appliqueront : consultez la brochure tarifaire sur ccf.fr ou en agence. Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat ou différé) au sens de l'article D312-1-1 du Code monétaire et financier, sous réserve d'acceptation.

(6) Compte à Terme 3 mois est rémunéré au taux fixe de 4 % actuariel annuel brut, soit un taux nominal annuel brut de 3.94 %, hors prélèvements sociaux et fiscaux applicables conformément à la réglementation en vigueur. Pour bénéficier de cette offre, la souscription à titre individuel du ou des Compte(s) à Terme (minimum 7 500 € / CAT et jusqu'à 200 000 € maximum par Filleul) doit intervenir avant le 31 décembre 2026 au plus tard et être alimenté(s) par des fonds provenant d'un autre établissement financier (les transferts de fonds déjà détenus dans les livres du CCF ne sont pas éligibles à cette offre). Le Compte à Terme ne peut être alimenté que par un seul et unique versement depuis le Compte bancaire CCF du Filleul ; aucun versement complémentaire n'est possible. À l'échéance du Compte à Terme (3 mois), le remboursement du capital et des intérêts acquis sont versés sur le Compte bancaire CCF du filleul. Pour tout remboursement anticipé intervenant à compter d'un mois et plus, le taux de rémunération contractuellement fixé sera minoré selon les conditions définies au contrat (aucun intérêt ne sera servi si la durée est inférieure à un mois, seul le capital sera restitué).

(7) Du 1er novembre au 31 mars 2027, recevez 80 € pour toute 1ère ouverture d'un livret A au CCF et 40 € additionnels si vous souscrivez en complément un 1er LDDS au CCF. Cette offre est réservée au filleul ayant ouvert un Livret A, et le cas échéant, un LDDS entre le 1er novembre et le 31 mars 2027. La ou les primes susvisées seront versées sur un Compte bancaire au nom du titulaire du(des) livret(s) - compte individuel ou compte joint - au plus tard le 15 juillet 2027. N'est pas éligible à l'offre : le filleul qui a procédé à l'ouverture d'un premier LDDS au CCF pendant la période de l'offre, sans ouvrir un premier Livret A.

CCF - S.A. au capital de 147 000 001 euros, agréée en qualité d'établissement de crédit et de prestataire de services d'investissement, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 315 769 257 Siège social : 103 rue de Grenelle - 75007 Paris. Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 030 182 (www.orias.fr) - Réf. : 26.072 - Copyright Photo : Gettyimages